

Petite Correspondance

A. M. V. & Lannoy. — Non, merci. A Mme L. D. à Tourcoing. — Est pris bonne note de votre demande. Un anonyme. Nous partagerons, selon votre désir, les 75 francs que vous remettez pour les enfants pauvres se préparant à la première communion. Merci pour eux. A une jeune pianiste. — Votre idée est charmante et prouve une belle âme, mais elle est irréalisable en ce moment. A. M. Louis W... Oui.

EPHÉMÉRIDES ROUBAISIENNES

9 Mars 1828. — Ordonnance royale qui autorise la fabrication de législateurs à recevoir le legs d'une pièce de terre de 43 ares, centenaire fait sous condition de service religieux par dame Marie-Alexandrine-Joseph veuve Masquelier, suivant testament du 3 avril 1815.

9 Mars 1860. — Le Moniteur publie la teneur du traité de commerce signé le 23 janvier avec l'Angleterre et qui substitue, aux prohibitions, des droits dont le maximum ne pourrait dépasser 30 p. 100. Les organes du gouvernement s'étaient attachés à dissiper les inquiétudes en assurant que la protection qui avait été laissée aux manufactures nationales était suffisante. Ils opposaient aux craintes des industriels les deux expositions universelles de Londres et les défenses des problèmes de l'Empereur au corps législatif attestant que le chef de l'Etat n'avait point été ébranlé par les réclamations des défenseurs des prohibitions. Les polémiques de la presse avaient déjà perdu de leur vivacité et les défenseurs des prohibitions ne se résignaient pas encore, ils se contentaient d'en appeler à l'avenir et de laisser à l'expérience la tâche de justifier leurs prévisions et leurs craintes. (Th. Leuclidan. Histoire de Roubaix, t. V, p. 254.)

ARRAS. — M. Vast, candidat conservateur, est élu conseiller général pour le canton de Norrent-Fonctes, par 2,492 voix, contre M. Leflon, 1,928.

M. Boulant, candidat conservateur, est élu conseiller d'arrondissement du canton de Fruges, par 1,499 voix, contre 1,216 à M. Latham.

M. Brasme, candidat républicain, est nommé, sans concurrent, conseiller d'arrondissement, pour le canton de Lens, comme nous l'avons annoncé hier.

DUNKERQUE. — Un grave événement occupait toute la ville. L'honorable M. Trystram, notre député depuis bientôt quatre ans, se sentit absorbé par la crise de samedi, après bien des hésitations, il a posé une question à M. Tirard, ministre de l'Agriculture et du Commerce.

Quelle question ? Hélas, nous n'en savons rien, bien que nous ayons l'Officiel sous les yeux. Nous y constatons seulement que, par deux fois, M. le ministre Tirard a dit : « J'éprouve le regret le plus profond de n'avoir pas compris la question qui m'a été posée par l'honorable M. Trystram. » La fameuse « question » de M. Trystram commence en ces termes :

« Messieurs, je crois qu'il est nécessaire de poser à M. le ministre quelques questions qu'il est absolument nécessaire d'éclaircir avant de procéder au vote des tarifs. »

Avouons-le en toute simplicité : nous avons lu le Officiel, et nous n'avons pas compris la question de M. Trystram; nous n'avons pas été plus heureux que M. Tirard. Au surplus, la « question » en question a été mal reçue du ministre, de la commission du tarif des douanes, et de la grande majorité de la Chambre, qui se demandait ce que M. Trystram pouvait bien être venu faire à la tribune. Se mouvoir ? Ma foi !...

Le Phare de Dunkerque n'enregistre pas moins avec bonheur la « question » de M. Trystram.

FRUUVY. — Un incendie considérable s'est déclaré dimanche vers trois heures et demie du matin dans les docks de la Société des moulins de Fruivy. En quelques instants les flammes prirent un tel développement qu'il fallut se résoudre à préserver le voisinage.

Un des bâtiments étant venu à s'écrouler, tous les approvisionnements de blés et farines qui y étaient contenus furent entraînés dans le canal, dont l'accès devint impossible jusqu'à une très-grande distance.

Les pompes et les troupes de Valenciennes accourus avec empressement sur les lieux du sinistre travaillèrent avec ardeur dans la nuit. Les dégâts s'élevèrent à plus de 2 millions couverts par douze compagnies d'assurances.

Le feu a pris au septième étage. On l'attribue à une explosion de gaz.

VALENCIENNES. — On vient enfin de prendre une mesure qui, il y a quinze jours aurait sans doute épargné quelques victimes : les soldats casernés à la Citadelle ne pourront en ce moment notre ville, pour se rendre au Quesnoy, ils n'y resteront jusqu'à nouvel ordre. Il n'y a plus à la Citadelle que les bureaux de recrutement et de l'intendance et le personnel nécessaire aux magasins.

Dans une de ses dernières audiences, le tribunal de Valenciennes statuant sur les conséquences de l'accident de Rosait, a condamné la Compagnie du Nord à payer, à titre d'indemnité, à M. Quivy, de Maubeuge, une somme de 25,000 francs, et une rente viagère de 5,000 francs.

Nous lecteurs se rappellent que M. Quivy avait eu les deux jambes cassées dans l'accident de Rosait. L'académie des sciences vient d'accorder une récompense de 4,000 à M. le docteur Macquoy, de Valenciennes, pour son mémoire intitulé : « de l'anémie des mineurs, dite d'Anzin. » L'anémie des mineurs est générale ; on l'appellerait mieux : anémie des houillères. La récompense s'adresse aussi à un second mémoire de l'auteur : « Maladies d'hygiène des ouvriers travaillant à la fabrication des agglomérations de houille et de briques. »

MAUBERGE. — Vendredi, vers dix heures du matin, à Hautmont, un ramoneur, nommé Nicolas Simon, âgé de 48 ans, se maintenait au pignon d'une maison pour passer un boulet dans une cheminée, lorsque les briques lui cédèrent et il tomba sur le sol, d'une hauteur de 14 mètres environ.

Relève aussitôt par son camarade, il se plaignait de fortes douleurs dans les reins et M. Mathon, qui lui donna ses soins, constata aussi une fracture à l'épaule. — Son état est grave.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 7 mars. — Jean Delaplace, rue Vaucanson, maison Beny. — François Comman, rue Cuvier, maison Roy, rue Sébastopol, cour Castelain. — Marie Geroms, rue de Jomain, maison Flamenecourt, 36. — Cécile Allart, rue de l'Hommelet, 84. — Victor Dornier, rue de la Bruyère, maison Vandaele. — Armand Viette, rue de la Guinguette, cour Mullier, 4. — Marie Lefebvre, rue des 3 Ponts, maison Fremont, 13. — Rodolphe Veyrier, rue de Jemmapes, 7. — Marie Butaye, rue de la Vigie. — Léa Breyne, rue Decroix, cour Debaisieux. — Blanche Lombart, rue des Lon-

gues-Hales, cour Desbonnet. — Victor Cocheux, rue d'Inkermann. DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 7 mars. — Félix Couvreur, 1 an, rue de Tourcoing, 138. — Louis Houzet, 1 an, rue de l'Épée, cour Gros 12. — Virginie Coisne, 21 ans, bobineuse, rue Desbrière, cour Decroix, 2. — Blanche Pourcé, 19 ans, rue de l'Hommelet. — Charles Bourgois, 14 mois, rue Beauvernet, cour Dufourest, 1. — Elias Sengier, 1 an, rue du Parc, 3. — Paul Martin, 7 mois, rue de Lille, 135. MARIAGES du 6. — Charles Pollet, 21 ans, garçon de magasin, et Marie Ross, 30 ans, journalière. — Albert Vasseur, 37 ans, débiteur, et Philomène Delbec, 28 ans, tissande. — Jean-Baptiste Struyf, 35 ans, tissande, et Ursule Delesou, 35 ans, ménagère. PUBLICATIONS DE MARIAGES du 7 MARS. — Jean-Baptiste Pezard, 40 ans, fleur, et Maria Brulois, 27 ans, journalière. — Léon Wolf, 25 ans, apprenti, et Jeanne Bonhomme, 22 ans, soigneuse. — Emilie Delannoy, 33 ans, contre-maître, et Camille Demeyer, 33 ans, épicière. — Emile Flévet, 25 ans, ourdisseur, et Sophie Ledru, 24 ans, repasseuse. — Léon Pruvot, 33 ans, aiguilleur, et Elise Bouchery, 42 ans, épicière. — Jean-Baptiste Thérin, 33 ans, menuisier, et Léa Blich, 26 ans, tissande. — Charlemagne Déplanque, 22 ans, soigneur, et Gustave Debuquois, 18 ans, tissande, et Marie Deweyer, 21 ans, tissande. — Théodore Delaplace, 22 ans, teneur en eau, et Sophie Loore, 22 ans, dévideuse. — Jules Marcellin, 19 ans, boucher, et Emilie Liagre, 24 ans, ménagère. — Roland Delafat, 22 ans, fleur, et Béatrice Nute, 19 ans, rattachée. — Louis Camus, 35 ans, journalier, et Adélaïde Lesueur, 23 ans, soigneuse. — André Praxel, 23 ans, peintre, et Evellina Dureux, 18 ans, ménagère. — Auguste Vielma, 22 ans, tissande, et Marie Hubau, 21 ans, soigneuse. — Charles Lapierre, 24 ans, mécanicien, et Maria Nef, 24 ans, sans profession. — Edouard Saurel, 18 ans, teneur, et Rosine Delahaut, 21 ans, rattachée. — Charles Vinck, 32 ans, tissande, et Augustine Vandeveld, 25 ans, soigneuse. — Charles Mahieu, 23 ans, fleur, et Béatrice Deschamps, 23 ans, soigneuse. — François Crosset, 22 ans, débiteur, et Henriette Arens, 24 ans, soigneuse. — Jacques Meirhaeghe, 25 ans, journalier, et Julie Chabart, 27 ans, journalière. — Augustin Meirhaeghe, 24 ans, ébéniste, et Rosalie Vandenberghe, 21 ans, peignouse. — Clément Braem, 21 ans, fleur, et Marie Lambin, 21 ans, servante. — Henri Deprez, 32 ans, agent de ville, et Elise Villers, 19 ans, pileuse de rubans. — Arthur Praxel, 21 ans, teneur, et Julie Grobillot, 18 ans, tissande.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 8 mars. — Jules Dumortier, rue Nollet. — Henri Lecocq, rue de l'Éclair-Rouge. — Arthur Ravz, rue du Dragon. DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 8 mars. — Gastimir Carrel, 8 mois, rue du Tilleul. — Joseph Dusoulier, 1 an, ruelle Peckin.

CONVOIS FUNÉRAIRES & OBITS. Les Religieuses de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs, rue de l'Espérance, vous prient d'assister à l'OBIT SOLENNEL, qui sera célébré le dimanche 10 mars, à 10 heures, au domicile de l'âme de Monsieur l'abbé Jean-Baptiste-Desiré DEBRAS, Fondateur et Directeur général de leur Congrégation, pieusement décédé à Douai, le 18 février 1880. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettres de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique. — WENDUINE. — Sur la plage de Wenduine entre Ostende et Blankenberge, on a trouvé une bouteille contenant le billet suivant :

« Notre négative *Yanack* est en train de sombrer. 44 hommes d'équipage et 63 passagers, venant de Rio-Janeiro en destination de Saint-Petersbourg, chargés de denrées. » Adieu à nos amis. — Le capitaine, (Signé) L. OOMITS. » L'écrit ne porte pas de date.

TOURNAI. — Samedi ont commencé, au palais de justice, les débats au sujet du vol commis le 22 octobre dernier, à station d'Antoing. Un nombreux public remplissait la salle d'audience. Le jugement sera prononcé mercredi.

BRUGES. — On lit dans la Patrie de Bruges : « Samedi passé, le parquet de Furnes a fait une descente judiciaire à Hoogstade. Il s'est rendu à l'école communale et y a interrogé un certain nombre d'enfants. D'après le *Vernauer*, la suite de cette enquête, le sieur S..., sous-instituteur officiel à Hoogstade, a été arrêté dans la maison paternelle le dimanche matin et conduit à la prison cellulaire de Furnes. Il est accusé, dit le *Vernauer*, de faits honteux. »

MARCHIENNES. — Les pluies de ces jours derniers ont causé de grands ravages en Belgique. La Sambre et l'Eau-d'Heure sont sorties de lit. Les plaines riveraines de Marchiennes, de Montigny-le-Tilleul, de Marcinelle et de Châtelet sont inondées. La circulation est interrompue à Marchiennes, rue de Châtelet. La navigation sur la Sambre est également interrompue. A Liège, depuis jeudi, les ports dans la traversée de la Meuse sont inondés. Le quai sur Meuse, sous le pont des Arches, est également submergé. La circulation y est interrompue. Les bateaux à vapeur du service de Maestricht ont dû transférer leur lieu de débarquement en amont du point ordinaire.

SOIGNIES. — On lit dans la Gazette : « Encore un garde-convoi jeté bas du marche-pied d'un train en marche, dans la gare de Soignies, pendant qu'il faisait son service de recouvrement des coupons et blessé si gravement qu'on a dû lui amputer la jambe. »

Il a 23 ans. S'il échappe à la mort, il reste horriblement mutilé. »

Mons. — Un accident est arrivé vendredi soir, vers 6 heures 1/2, dans la gare de Mons. Un habitant de Saint-Symphorien traversait la voie, au moment de l'arrivée d'un train. Se voyant près d'être atteint, il voulut réparer son imprudence et fit un pas en arrière, mais pas assez rapidement, car la locomotive lui coupa net un pied sur le rail.

Nous lisons dans un journal belge : « La section centrale chargée d'examiner le budget des travaux publics s'est faite l'écho des plaintes du public : elle a demandé au ministre de l'Intérieur un voyageur qui prend un billet aller et retour par trains ordinaires et qui se trouve avoir fini plus tôt qu'il ne le suppose, ne peut pas profiter d'un express en partance, sans payer d'abord ? »

Elle a proposé pour remédier à cet état de choses de faire délivrer par les gares des suppléments de billet tirés d'un livre à souches et calculés à raison, par exemple de 10 centimes pour la première classe par lieue de parcours à faire. Le voyageur étant muni d'un billet d'une seule classe, il serait facile de constater s'il est pourvu de supplément contre une lettre de billets express. »

Ce système est limité de celui qui fonctionne sur les tramways. »

Le gouvernement a répondu qu'il s'occupe de l'étude des améliorations à introduire dans le système des billets d'aller et retour. »

Il fera bien de l'améliorer, en effet. »

REVUE DES MÔDES. — Paris 5 mars 1880

Paris tout entier aux événements artistiques. Succès et chutes se sont partagés les préoccupations de tout le monde. Sur la

scène où triomphait la belle, séduisante Adeline Patti, tombait, il y a quelques jours une œuvre lyrique dont on s'était beaucoup entretenu et qui renfermait l'espoir d'une longue carrière de labour et de l'Éclair. Ainsi va le monde. Comme si, pour produire un peu de joie, il fallait à l'équilibre des choses une peine.

Le talent de M<sup>me</sup> Patti a retrouvé des admirateurs plus enthousiastes et plus enivrés que jamais. Sa première représentation nous promet des soirées merveilleuses, comme celles du Théâtre-Italien. On avait perdu l'habitude de ces réunions brillantes où les femmes étalaient leurs diamants et leurs belles épaules. L'Opéra même a rarement de tels honneurs. Mais à la Gaité, on a fait revivre les élégantes traditions du vieux Théâtre Italien. Les dames ont fait assaut au luxe ; les hommes ont solennellement arboré l'habit noir et la cravate blanche. On a voulu prendre sa revanche et protester contre ces représentations ultra-décoratives qu'on va en toilette de matin, en veston, en petit chapeau de feutre et souvent même sans panta. Les Anglais, à qui nous devons ces habitudes de laisser-aller, qui les ont introduites dans nos théâtres, parce qu'ils trouvent plus commode, n'étant pas connus, de venir à l'Opéra dans le même costume que pour visiter tel ou tel de nos monuments, les Anglais se gardent bien chez eux d'user du même sans gêne et sont correctement vêtus dans les grands théâtres et pour toutes les belles représentations.

La vieille réputation du goût parisien a eu, elle aussi, sa revanche. On avait fait grand bruit des toilettes de Mme Patti, qui ont été confectionnées à Vienne et qui devaient produire un grand effet. Elles sont fort belles, mais n'ont pas cette élégance si fine, si distinguée, qui est la caractéristique de la couturière parisienne. La toilette du troisième acte est d'une grande richesse ; elle est toute blanche avec ruissellement de diamants et de broderies d'argent ; le satin y mêle ses reflets clatoyants à la blancheur mate du camélia.

La veille de cette fête superbe, une véritable solennité littéraire réunissait chez Mme Edmond Adam l'élite du Paris artistique. On vous dira qu'il s'agissait d'une « lecture avant le livre » devant les représentants de la presse, et que M. Jean Aicard a obtenu un succès splendide. La seule chose qui nous regarde, c'est de vous raconter que, parmi les juges, figuraient nombre de jolies femmes en élégante toilette. Leur reine à toutes, c'était Mme Adam, en robe de faille rose. Elle avait préparé avec un soin jaloux cette fête, et on la sentait fière du beau succès qui couronnait sa tentative.

Des diamants superbes étincelaient à son cou et à ses oreilles ; dans ses cheveux, toujours simplement arrangés, était posée une belle jacinthe rose. Une petite traîne de mêmes fleurs suivait, à gauche, depuis l'épaule l'écharcurie de son corsage.

Mme Gréville avait une toilette de satin blanc avec fleurs et dentelles.

Mme Yung portait, avec une élégance exquise, une robe de satin « serpent. » Cette robe s'enroulait sur un tablier corset et bouillonné en sicilienne crème. Le corsage, décollé en carré, se terminait par deux papiers de satin qui semblaient reliés par un nœud en satin. Comme gorgerette, une belle guipure ; le long de l'écharcurie, à gauche, un bouquet de superbes oilets, et sur les bandeaux une riche bandelette.

Une fort jolie femme, brune et fière, était gracieuse à ravir dans une jaquette de satin rouge, enrichie d'un beau galon de perles cachemire, qui courait sur toutes les contours. Les manches étaient en fine dentelle blanche, et la robe en faille ivoire avec nœuds de satin rouge ; les pieds tout mignons, étaient chaussés de satin rouge.

Les manches de dentelle sont, nous le constatons, à l'ordre du jour ; c'est un moyen facile et charmant de changer l'aspect d'une robe, selon les circonstances. Ainsi une robe de satin noir avec manches de blande noire, une robe de velours noir dont les manches sont composées d'entredeux de velours noir et de dentelle blanche, deviennent plus parées, plus coquettes pour une soirée, un dîner au spectacle ; dans les visites du jour, on leur restitue leurs manches ordinaires.

Une fort jolie chose que nous recommandons pour les corsages ouverts en carré et qui remplace agréablement le fichu de tulle, c'est une petite draperie de tulle ou de dentelle que l'on plisse légèrement, la coulisant au milieu, et que l'on pose en travers, à l'intérieur du corsage, avec les robes trop ouvertes. Au lieu du fichu qui descendait du cou et empâtait la nuque, cette draperie laisse la tête libre, le cou dégagé ; elle semble sortir du corsage, pour corriger certains effets de décolletage qui déplaisent à bien des femmes.

La coiffure reste plate sur le dessus de la tête ; les bandeaux sont ou complètement lisses ou légèrement ondulés, mais sans le moindre désordre, la moindre bouffonnerie ; c'est l'abandon, l'abandon calme, tranquille. Les cheveux relevés ont perdu tout attrait. Il y a dans les coiffures actuelles un parfum de l'antique. Les cheveux vont naturellement, comme ils sont plâtés, et comme ils se placent d'eux-mêmes si on les prend tous dans la main : le bandeau reste plat sur le sommet, se relève légèrement sur les tempes, et toutes les femmes sont bien coiffées ainsi, même les moins jolies, tant il est vrai que l'artifice est un pauvre moyen pour s'embellir. Celles qui ont de très-beaux cheveux possèdent l'audace jusqu'à leur leur rate tout le long de la tête, à natter leurs cheveux comme les toutes petites filles et à ranger leurs nattes en catogan, tout en laissant voir leur rare très-bas en arrière. Il faut avoir des cheveux bien fournis pour se permettre cette simplicité pleine d'une coquetterie charmante. Pour ce genre de coiffure, il importe d'être très-jeune. Essayez-en, vous qui possédez ce trésor incomparable, et vous verrez si c'est joli.

NOUVELLES DU SOIR

L'INJOINDENT TESTELIN. — On a vu dans le compte-rendu de la séance d'hier du Sénat, à quel pitoyable incident ont donné lieu, les paroles prononcées par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

M. Jules Simon continue à déplorer cette injustice, qui consiste à priver un citoyen du plus légitime des droits — celui de parler — par un sénateur du Nord, M. Testelin. Voici une physionomie plus complète de cet incident.

Parlant des prochaines élections, lord Beaconsfield dit que le pays a rarement eu dans ce siècle une occasion plus solennelle d'exprimer ses vœux. La paix de l'Europe dépendra en grande partie du jugement du pays.

Le gouvernement actuel a pu assurer cette paix si nécessaire au bien de tous les pays civilisés et surtout au bien de notre pays ; mais cet heureux résultat ne saurait être obtenu avec le principe passif de la non-intervention. Le paix dépend avant tout de la présence pour ne pas dire de la suprématie de l'Angleterre dans les conseils de l'Europe. En ce moment même les incertitudes inséparables de toute élection populaire paralysent s'il n'est diminuent pas l'influence de l'Angleterre. C'est là une des principales raisons pour ne pas ajourner plus longtemps l'appel au peuple, quelles qu'en puissent être les conséquences pour le ministère actuel.

Que le pays renvoie un parlement qui ne soit pas indigne de la puissance de l'Angleterre et qui soit résolu à la maintenir.

LA MARINE ANGLAISE. — Londres, 8 mars. — Le trésorier de la Chambre des Communes, le très-honorable W. H. Smith, premier lord de l'Amirauté, expose le budget de la marine, dont les chiffres sont déjà connus.

Il annonce qu'un canon de 43 tonnes, se chargeant par la culasse, sera prochainement soumis à des expériences.

Trois nouveaux vaisseaux cuirassés vont être construits : l'un de 7,000 tonneaux avec deux barbettes de 120 millimètres ; le second probablement sur le même modèle ; et le troisième sur le modèle du *Colossus*.

Lord Smith propose de construire trois croiseurs non cuirassés, d'une vitesse de 16 nœuds à l'heure.

Désormais, chaque vaisseau de première classe sera pourvu d'un bateau-torpilleur. La flotte anglaise, déjà puissante, se trouve encore sensiblement renforcée.

Cependant le budget est établi sur le pied de paix et dans le désir d'imposer une charge aussi peu lourde que possible au pays, tout en assurant sa sécurité.

La flotte est maintenant suffisante pour la défense des intérêts anglais ; et l'Angleterre possède les ressources nécessaires pour parer à toute éventualité.

L'orateur ne considère pas le cas d'une coalition de toutes les forces de l'Europe contre l'Angleterre, mais il croit que, dans les circonstances normales, quand même le pays se trouverait engagé dans une guerre, la flotte anglaise ne montrerait à la hauteur de sa tâche et la marine marchande apporterait un important concours à la puissance nationale.

Londres, 8 mars. — Le rapport officiel sur le commerce extérieur de la Grande-Bretagne, au cours duquel la valeur des importations pendant le mois de février a été de 33,246,028 livres sterling, soit une augmentation de 4,574,948 livres sterling sur la valeur des importations en février 1879.

La valeur des exportations pendant le mois de février a été de 16,504,708 livres sterling, soit une augmentation de 3,791,639 sur la valeur des exportations en février 1879.

ALLEMAGNE. — Berlin, 8 mars. — La Gazette de l'Allemagne du Nord déclare que les articles à sensation du correspondant parisien du *Times*, des 24 et 27 février et des 1er et 4 mars, articles relatifs au prince de Hohenzollern, sont des œuvres de pure imagination.

Le Gouvernement allemand ne pouvait ni communiquer, ni cacher aux Cabinets étrangers le rappel du prince de Hohenzollern, puisqu'il n'en était nullement question. Le prince de Hohenzollern ne pense pas à quitter son poste ; le Gouvernement allemand ne pourrait non plus trouver facilement un représentant aussi apte à remplir ces fonctions officielles.

Le prince de Hohenzollern vient passer quelques mois à Berlin pour alléger, au Chancelier de l'Empire, le fardeau des affaires qui pèsent sur lui seul. C'est par une attention particulière à l'égard du Gouverneur français que, pendant l'absence du Prince, les affaires de l'ambassade de Paris n'ont pas été confiées, comme d'habitude, à un simple secrétaire, mais à un ministre plénipotentiaire.

L'article à sensation du correspondant du *Times* est incompatible avec la hauteur de vues, digne d'un homme politique, qu'on lui attribue ailleurs. Si sa force de jugement n'a pas baissé, il est évident que les articles et les faits qu'il poursuit ailleurs que dans l'exercice objectif de sa profession d'observateur ; peut-être faut-il les chercher dans le domaine de la politique de partis en France.

Au printemps de 1875, alors que le duc Decazes était ministre des Affaires étrangères, ce même correspondant a imaginé de parler d'une agression imminente de la part de l'Allemagne, et par là, a contribué à faire passer pour un ministre indispensable le duc Decazes, dont le génie diplomatique aurait sauvé la France.

La Gazette de l'Allemagne du Nord trouve, dans le cas actuel, une étrange ressemblance avec l'incident de 1875. Elle croit que le duc Decazes a aussi la main dans cette affaire. Elle conclut en disant que les personnes qui exploitent ainsi le service de l'Allemagne, doivent avoir un bon accord avec la situation de la feuille anglaise.

LE SAINT-SIÈGE ET LA FRANCE. — Rome, 8 mars, soir. — Dans l'audience récemment accordée par le Pape à M. Waddington, le Saint-Siège a exprimé de la manière la plus bienveillante le désir de conserver de bons rapports avec la France.

L'EXPLOSION DU « DULLIO ». — Rome, 8 mars. — Au moment de l'explosion du canon du *Dullio*, le lieutenant Parent, à son poste de commandement dans la tour, a été blessé légèrement ; il a été projeté plusieurs fois contre les parois de la tour, mais sans lésions